

Présentation des REP emballages ménagers & emballages de la restauration

GECO – 22 juin 2022



Donnons ensemble une
nouvelle vie à nos produits.

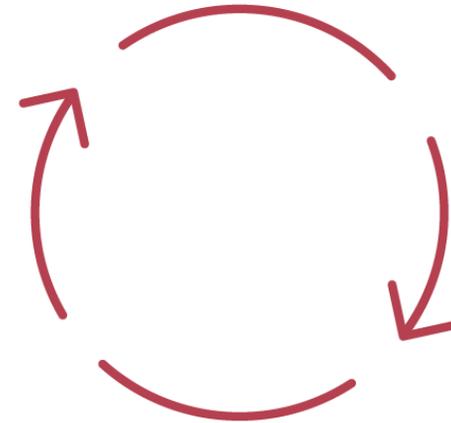


Principe de la Responsabilité Elargie du Producteur (REP)

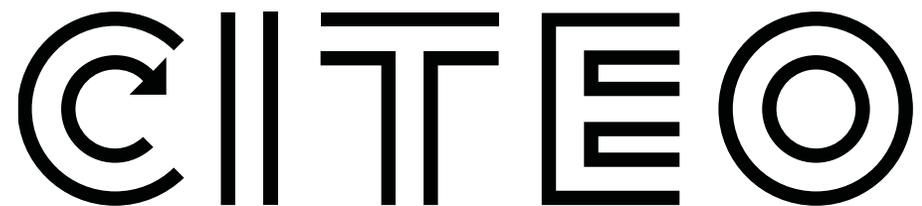
La Responsabilité Elargie du Producteur :

Les producteurs et les entreprises responsables de la mise sur le marché de produits sont tenus de **financer** ou d'**organiser la gestion des déchets** issus de ces produits en fin de vie.

En France, les entreprises ont, majoritairement, choisi de **s'organiser collectivement** dans le cadre d'éco-organismes agréés par les pouvoirs publics (*entreprises privées dont la gouvernance est assurée par les metteurs en marché*).



- Actuellement, 17 filières de gestion des déchets fonctionnent selon ce principe en France.
- Dans la continuité de ce mouvement, la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (loi AGEC) soumet de nouveaux secteurs au principe de la REP (emballages de la restauration, emballages industriels et commerciaux (EIC), BTP, bricolage, jouets, produits d'hygiène sanitaire...)
- La majorité des pays de l'Union Européenne et de nombreux autres Etats dans le monde ont adopté ce système.



**CITEO EST UNE ENTREPRISE À MISSION CRÉÉE IL Y A PRÈS DE 30 ANS
PAR LES ENTREPRISES DE LA GRANDE CONSOMMATION ET DE LA DISTRIBUTION
POUR RÉDUIRE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DE LEURS EMBALLAGES ET PAPIERS
EN DÉPLOYANT DES SOLUTIONS DE RÉDUCTION, DE RÉEMPLOI, DE TRI ET DE RECYCLAGE.**

Pour répondre à l'urgence écologique et accélérer les transformations qui s'imposent, Citeo engage et accompagne les entreprises à produire, distribuer et consommer en préservant notre planète, ses ressources, la biodiversité et le climat.



Citeo, une entreprise privée avec des contraintes fixées par l'État

Rôle et missions de l'éco-organisme :



Organiser la collecte, le tri et le traitement des emballages et des papiers pour une meilleure performance et à un meilleur coût.



Piloter des programmes de recherche pour développer le réemploi, l'éco-conception et faire progresser les process industriels.



Informier et sensibiliser les citoyens au geste de tri.

CITEO



Un statut privé



Une gouvernance par les metteurs en marché



Une mission d'intérêt général



Sans but lucratif



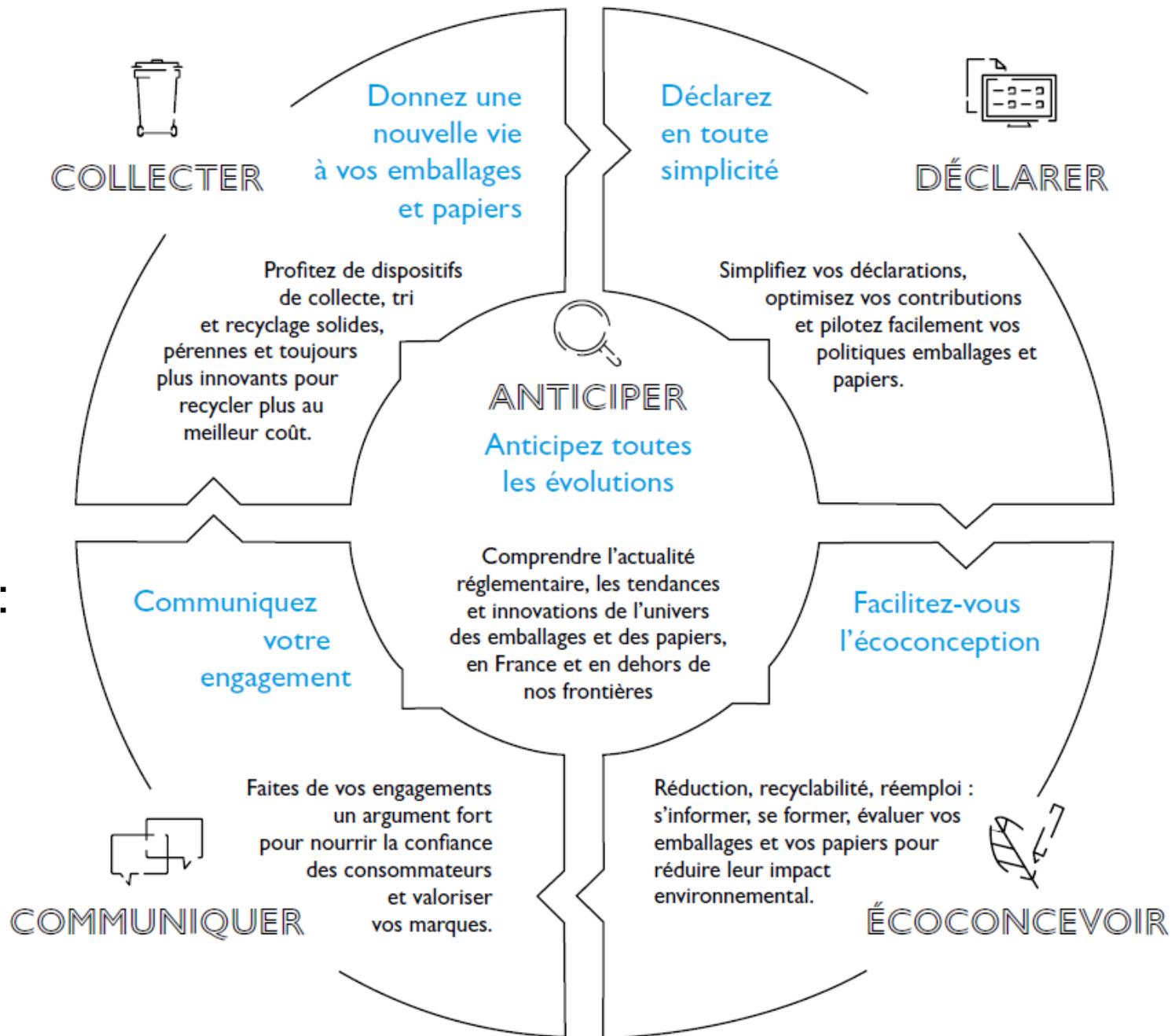
Sous agrément d'Etat

01



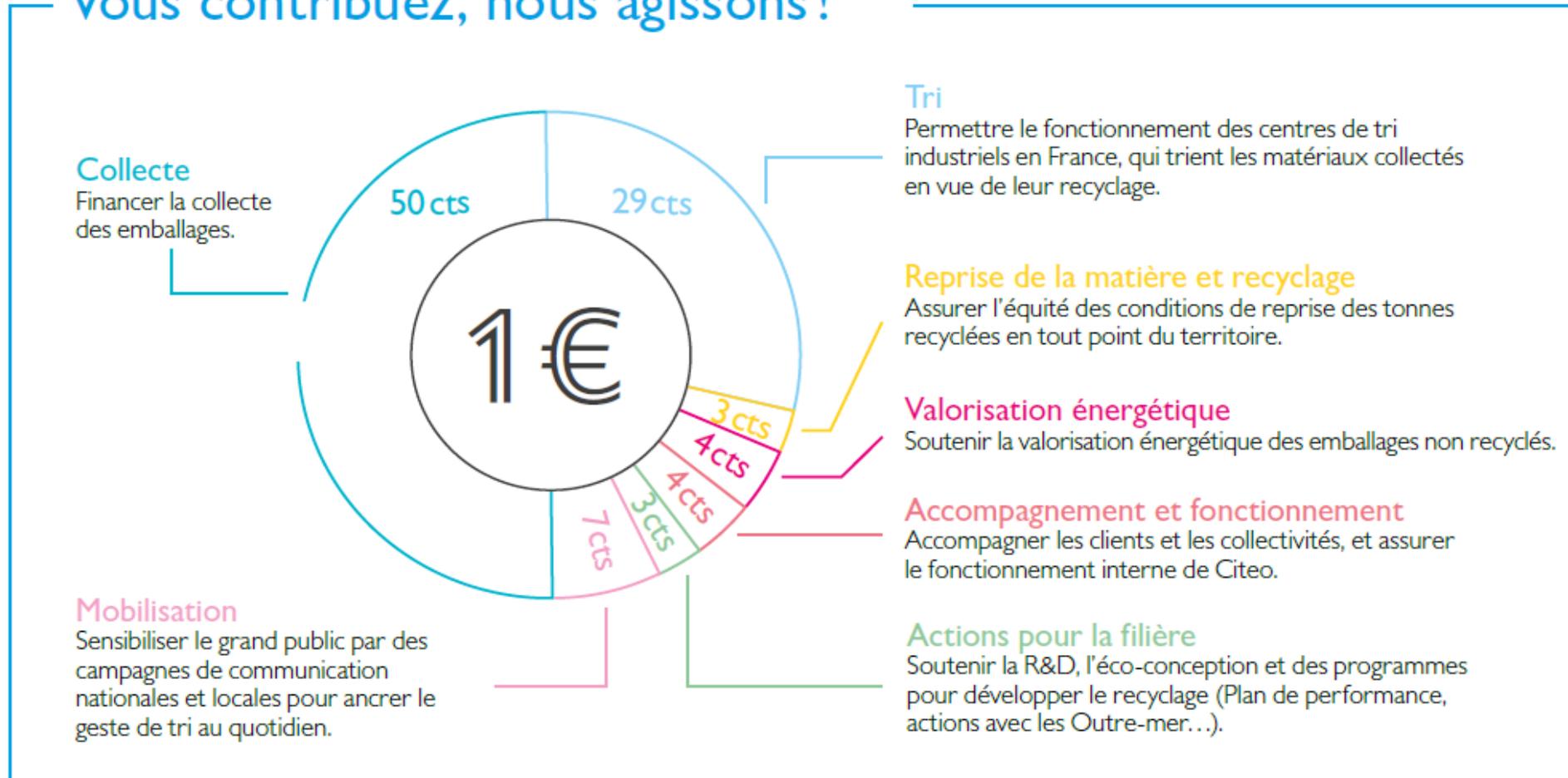
La REP emballages ménagers

Citeo apporte des réponses aux **demandes de ses clients** tout au long du cycle de vie de leurs emballages et papiers :



Chaque euro payé contribue au développement du recyclage

Vous contribuez, nous agissons !



Collecte

Financer la collecte des emballages.

50 cts

29 cts

Tri

Permettre le fonctionnement des centres de tri industriels en France, qui trient les matériaux collectés en vue de leur recyclage.

Reprise de la matière et recyclage

Assurer l'équité des conditions de reprise des tonnes recyclées en tout point du territoire.

Valorisation énergétique

Soutenir la valorisation énergétique des emballages non recyclés.

Accompagnement et fonctionnement

Accompagner les clients et les collectivités, et assurer le fonctionnement interne de Citeo.

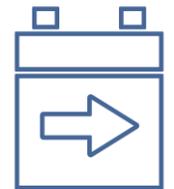
Actions pour la filière

Soutenir la R&D, l'éco-conception et des programmes pour développer le recyclage (Plan de performance, actions avec les Outre-mer...).

Mobilisation

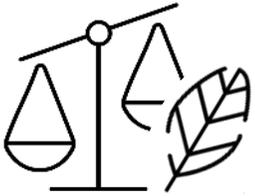
Sensibiliser le grand public par des campagnes de communication nationales et locales pour ancrer le geste de tri au quotidien.

A partir de 2023



5 cts consacrés au développement du réemploi

Qu'est-ce qu'un emballage ménager ? Quels emballages de la restauration sont déjà inclus dans la REP emballages ménagers à ce jour ?



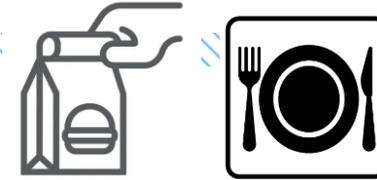
D'après le code de l'environnement

Est un emballage ménager, au sens de l'article R. 543-55 du Code de l'environnement, tout emballage :

- d'un produit vendu ou remis gratuitement à un ménage
- qui est mis sur le marché en vue de la consommation ou de l'utilisation du produit qu'il contient par un ménage

L'emballage ménager devient un déchet si le ménage s'en défait ou à l'intention de s'en défaire, quel que soit le lieu d'abandon.

⚠ Ne sont pas considérés comme des ménages les personnes physiques qui consomment à des fins professionnelles ou appartenant à une collectivité d'individus (salariés, étudiants, patients, détenus, etc.)



Et les emballages de la restauration ?

La vente à emporter : inclus

Tous les emballages issus de la vente à emporter sont concernés et doivent être déclarés.

Peu importe le lieu d'abandon de l'emballage : domicile, lieux publics, voies publiques ...

La consommation en salle : exclus, sauf en restauration rapide quand il n'y a pas de tri en salle

Parce qu'ils sont cédés au consommateur au moment de la vente au comptoir, les emballages consommés sur place de la **restauration rapide** doivent déclarer.

Par dérogation, les emballages pour lesquels un dispositif de tri en salle est disponible sont exemptés si le consommateur est informé de façon claire et visible qu'il doit être trié sur place.

02



La REP emballages de la restauration

Le gisement de déchets d'emballages de la restauration

Les emballages dont les professionnels doivent se défaire sont ceux des produits alimentaires et non alimentaires, à usage unique et réemployables

Quels segments de produit inclus ?

Alimentaires – plus de 90% du gisement

- Produits d'épicerie (sauces, condiments, farines, pâtes, céréales, huiles, biscuits, etc.)
- Fruits et légumes frais
- Viandes et poissons frais
- Boissons (vins, eaux, jus, sodas, apéritifs, bières, etc.)
- Boulangerie
- Produits laitiers
- Produits surgelés
- Conserves

Non alimentaires

- Produits d'hygiène (de cuisine et hors cuisine)
- Mobilier de cuisine
- Electro-ménagers de cuisine (fours, robots, etc.)
- Vaisselle et ustensiles de cuisine
- Arts de la table
- Textiles de cuisine (toques, tabliers)

L'ADEME n'a pas estimé ce gisement

Quelles typologie d'emballages ?

Le restaurant génère des déchets à la livraison, en cuisine, et en salle

A usage unique

- **Format ménager** : bouteilles en verre, bouteilles et flacons en plastique, canettes en métal, briques alimentaires, emballages vides¹



- **Format industriel** : gros bidons en plastique, seaux en plastique PP, grandes conserves métalliques, PSE pour la marée, petits fûts non réutilisables, cartons de regroupement, carton de transport, films



Réemployables – consignés ou pas

- **Format ménager** : bouteilles en verre,
- **Format industriel** : fûts métalliques, caisses CFP, palettes en bois

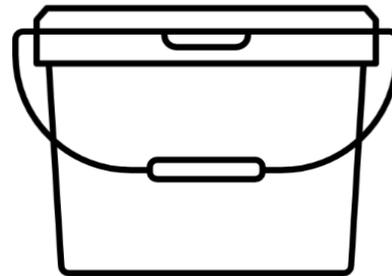


L'option privilégiée par les pouvoirs publics : une REP par format

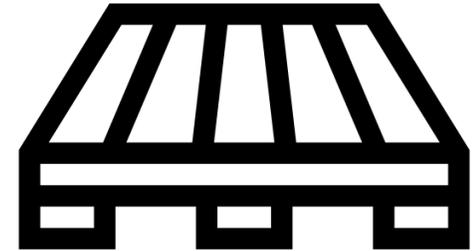
L'approche privilégiée par les pouvoirs publics à ce stade serait de revoir la REP emballages **ménagers** pour y intégrer tous les emballages **petit format** de la restauration, et d'intégrer à la REP **restauration** les emballages **grand format** « dont la prépondérance d'usage estimée est plus spécifique au secteur de la restauration professionnelle »



**REP emballages
ménagers demain**



**REP emballages de la
restauration demain**



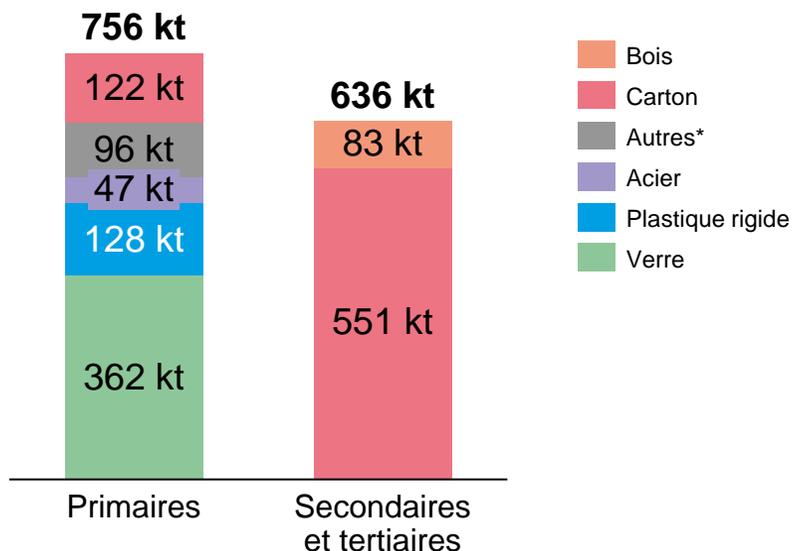
**Hors REP jusqu'en
2025**

Quel périmètre pour la REP emballages de la restauration ?

La proposition des pouvoirs publics revient à augmenter le gisement d'emballages à usage unique de ~600kt, et de créer une REP restauration de ~150 kt

Répartition du gisement alimentaire additionnel à l'EM par type d'emballage et matériau

Total : 1 392 k tonnes*



Gisement d'emballages réemployables

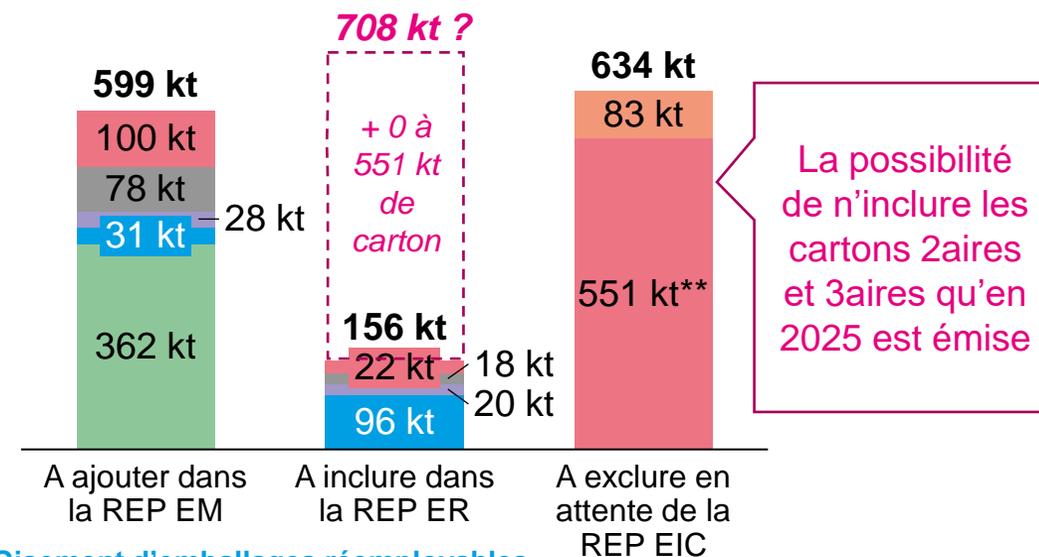
Primaires

- bouteilles en verre → 515 M UV
- fûts métalliques → 1260 M UV (équival. 33 cl)

Secondaires et tertiaires

- caisses CFP → 30 M UV
- palettes en bois → 12 M UV

Répartition du gisement alimentaire par REP selon la proposition de la DGPR**



Gisement d'emballages réemployables qui s'ajoutent à la REP EM

- bouteilles en verre → 515 M UV

qui sont inclus dans la REP ER

- fûts métalliques → 1 260 M UV (équival. 33 cl)

qui sont inclus dans la REP EIC

- palettes en bois → 12 M UV
- quid des caisses CFP → 30 M UV ?

La possibilité de n'inclure les cartons 2aires et 3aires qu'en 2025 est émise

*En excluant du gisement de l'ADEME les 325kt d'emballages déjà inclus dans la REP EM (restauration rapide, et libre-service en station-service et supermarché/épicerie, et la restauration de loisirs) – zoom en annexes

**L'état des lieux de l'ADEME ne fait pas la distinction entre les emballages en carton secondaires et tertiaires, estimés à 551kt de cartons. Notes : Autres = Aluminium, plastique souple, carton complexes (briques alimentaires) à 40%, carton des boîtes d'œufs, polystyrène expansé (poissons, coquillages,...) ;

l'emballage primaire - premier emballage du produit emballé ; l'emballage secondaire - emballage de regroupement des produits ; l'emballage tertiaire - emballage de transport des produits

Source : ETAT DES LIEUX DES EMBALLAGES LIES A LA RESTAURATION – ADEME – Février 202

Dispositif de collecte et traitement envisagé

Dans un scénario de périmètre défini « par format », les 2 filières seraient hybrides¹ pour assurer une reprise sans frais des emballages de leur périmètre auprès des restaurateurs

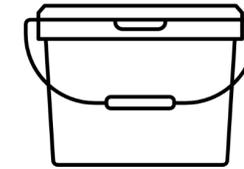
REP emballages ménagers (petits formats)



Utilisés par



REP restauration (grands formats)



Utilisés par



Dispositifs de gestion des déchets

SPPGD

Opérateurs privés, en contrat direct avec les restaurants

Eco-organismes REP restauration et REP emballages ménagers



Le SPPGD collecte déjà aujourd'hui les emballages de certains restaurants

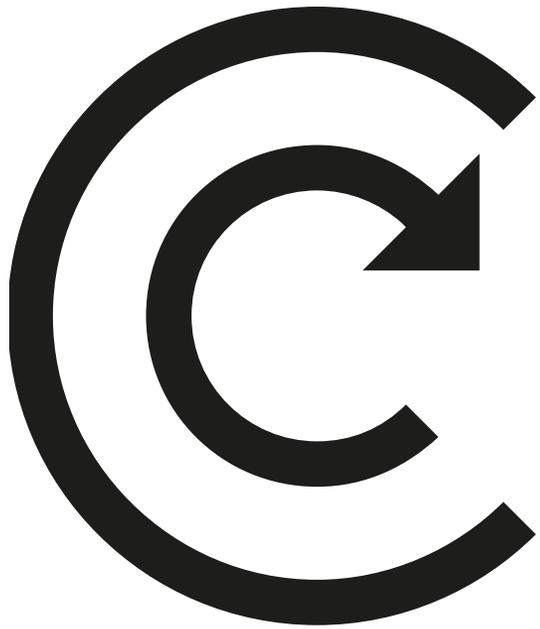


Des contrats existent déjà aujourd'hui entre restaurants et opérateurs privés pour la gestion de leurs emballages

Reverse Logistics



Opérationnalité à mettre en place



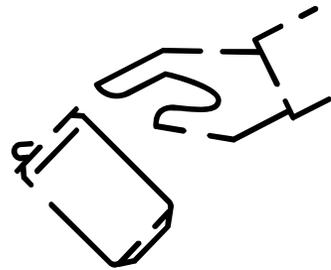
Annexes

100 % solutions pour accélérer l'économie circulaire des emballages et des papiers



100 % tri

Permettre à tous les Français de trier tous les emballages et des papiers.



2 Français sur 3
qui trient tous les jours

Faire des Français les champions du tri en améliorant l'accès au tri, la connaissance des consignes et des bénéfices du recyclage.



75 % de recyclage
des emballages

Optimiser la collecte, inventer de nouveaux modes de collecte et de nouvelles filières de recyclage, moderniser les centres de tri industriels.



65 % de recyclage
des papiers

Recyclage des emballages ménagers : les chiffres clés



Performances de recyclage

68 %

de taux
de recyclage

soit **3,7 M**

de tonnes d'emballages ménagers
recyclés



Bénéfices environnementaux

1,6 M

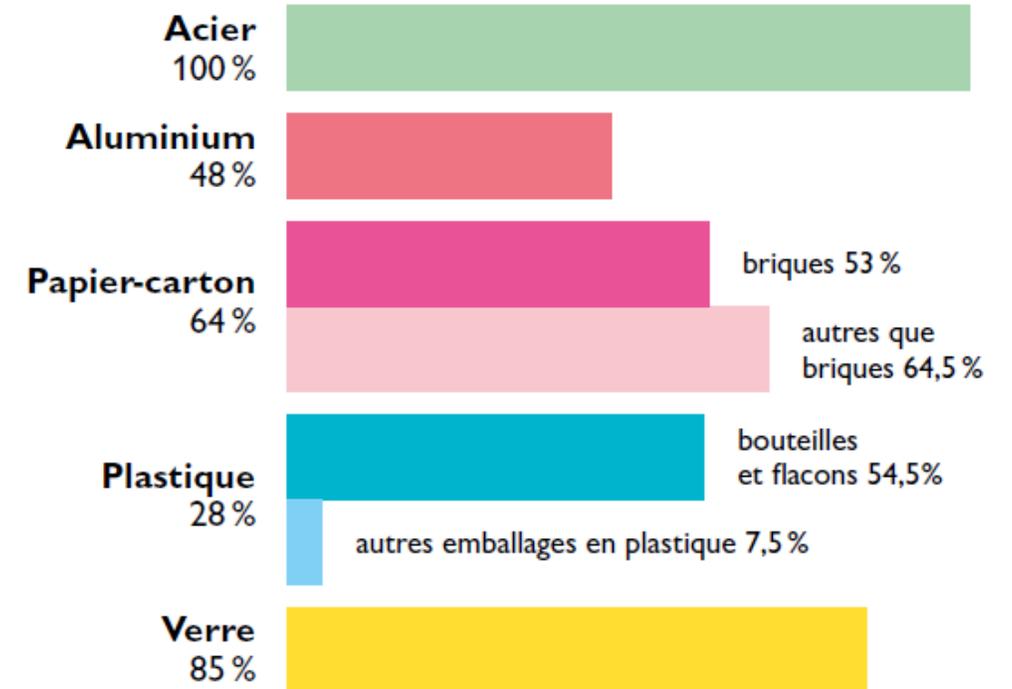
de tonnes de CO₂
évités grâce
au recyclage
des emballages

soit l'équivalent de

800 000

voitures en circulation
pendant un an

Taux de recyclage par matériau



Qui est concerné par la déclaration Citeo pour la REP emballages ménagers ?



Producteurs

- Pour les produits :
- qu'ils emballent
 - qu'ils font emballer à leurs marques ou sans marque
 - qu'ils emballent sous la marque d'un distributeur (MDD)



Introduceurs & importateurs

- Pour les produits emballés achetés à l'étranger
- dans et en dehors de l'union européenne –
- et revendus sur le marché français.



Responsables 1^{ère} mise en marché

- À défaut d'identification :
- du producteur
 - de l'introduceur ou importateur.



Distributeurs

- En qualité de producteur pour les emballages de service et pour les emballages d'expédition
- En qualité d'introduceur ou d'importateur



Plateformes – Marketplace

si les vendeurs tiers n'ont pas déclaré les emballages des produits vendus

*A compter du 1^{er} janvier 2022
Loi AGEC article L. 541-10-9*

Citeo et la consommation hors-foyer (1/3) : le tri partout, tout le temps avec la plateforme Quitri et des partenariats nationaux



[Comment ça marche ?](#)

[FAQ](#)

[Ils l'ont fait !](#)

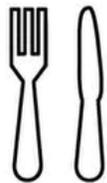
[Inscription](#)

[Connexion](#)

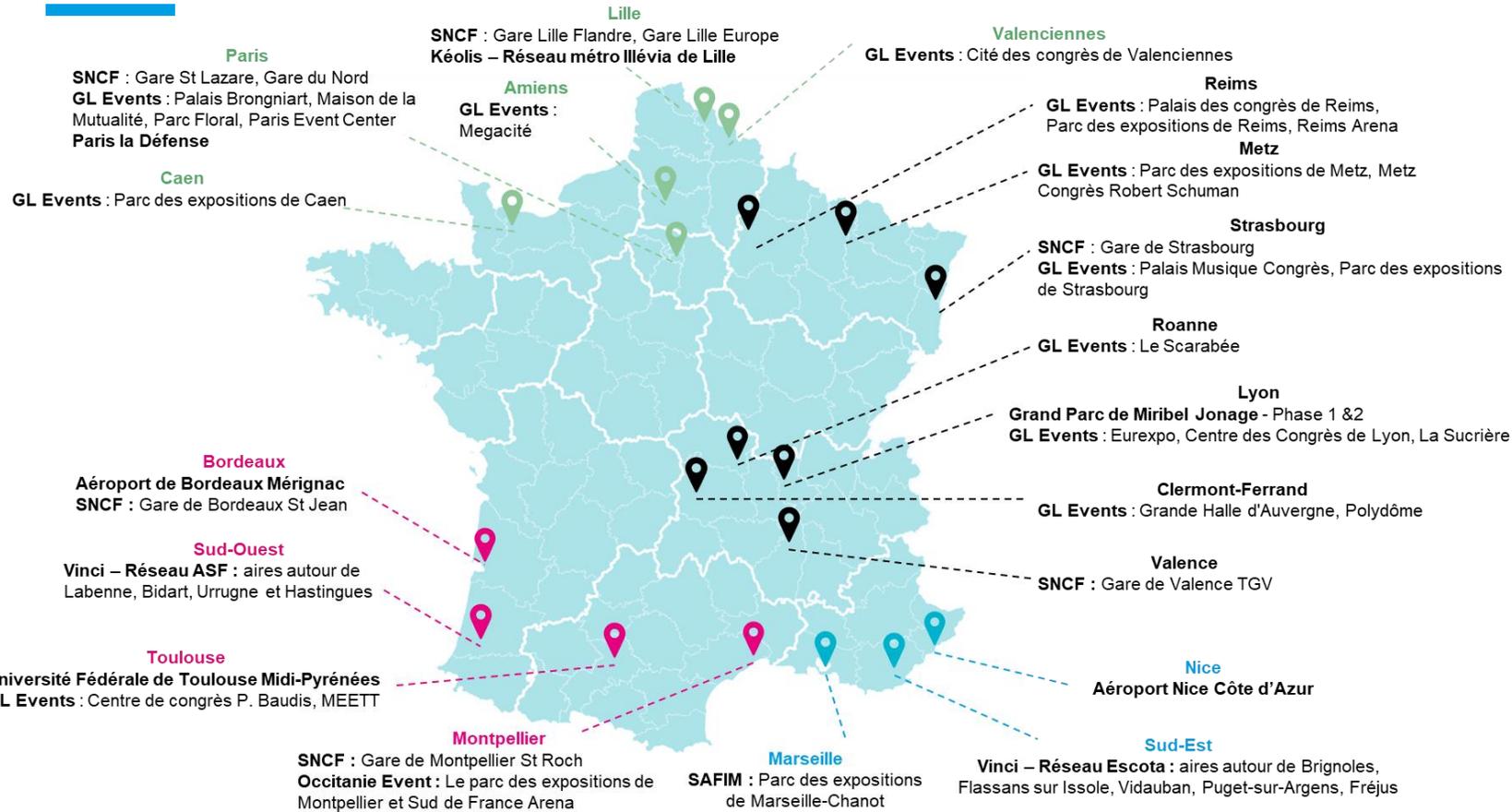
Le tri partout, tout le temps, tout simplement !

Quitri vous aide à mettre en place le tri sur votre évènement ou dans votre établissement et valorise votre engagement !

L'inscription est gratuite et sans engagement, Quitri vous guide à chaque étape.



Citeo et la consommation hors-foyer (2/3) : l'Appel à Manifestations d'Intérêt lancé en 2021



135 lieux d'implantation
de dispositifs de tri hors foyer

800 millions pax-usagers-
visiteurs annuels
(fréquentations cumulées)

2 projets d'envergure nationale : SNCF G&C : **8** gares sur **8** villes
GL Events : **21** parcs expo sur **10** villes



Citeo et la consommation hors-foyer (3/3) : des partenariats et collaborations nationales pour accélérer le déploiement



Partenariat Chaque Canette Compte

7^{ème} année de partenariat

Tri sur Tour de France, Recycling Tour Guadeloupe (avril 22) + lacs le long du Rhône (été)



Partenariat transverse Match for Green

Challenge Tri au But promotion de Quitri

Expérimentations : Club Rugby Orsay + Ivry
Handball + Stade Français (?)



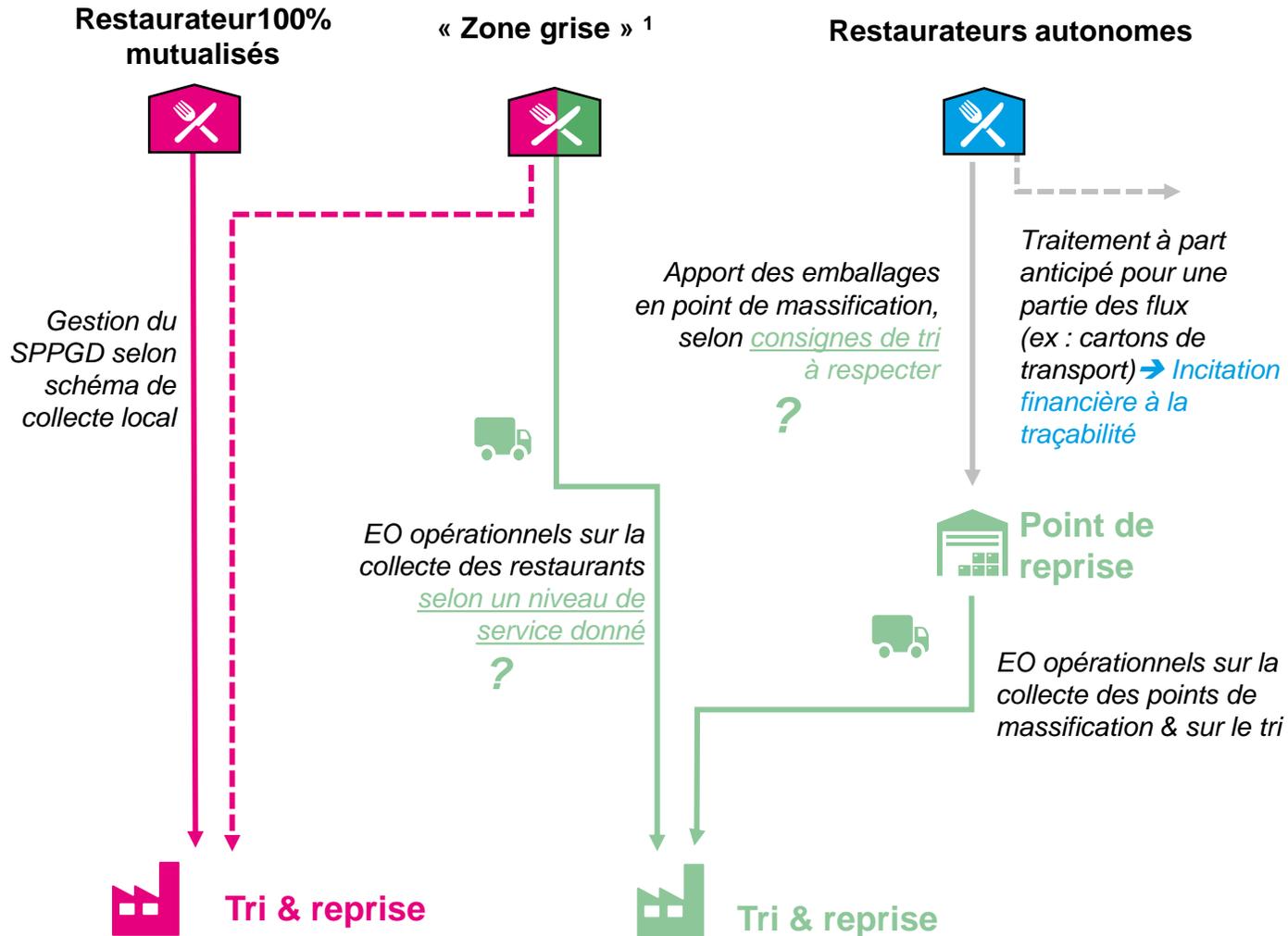
Collaboration JO Paris 2024

Continuité du geste de tri entre les espaces du parcours spectateur > concertation & expérimentations

Zoom : la reprise sans frais

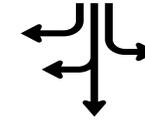
Les EO des filières REP restauration et emballages ménagers (et EIC en 2025) devraient mettre en place une reprise sans frais auprès des restaurateurs selon un niveau de service donné

Schéma du dispositif de reprise sans frais



Consignes de tri de la reprise sans frais

?



SCENARIO 1 – TRI À LA SOURCE DES EMBALLAGES SELON PÉRIMÈTRES EM & ER

- Séparation petits et grands formats légers
- Verre à part



SCENARIO 2 – PAS DE TRI À LA SOURCE DES EMBALLAGES

- Collecte des légers en mélange
- Verre à part



SCENARIO 3 – TRI À LA SOURCE DE CERTAINS EMBALLAGES SEULEMENT

- Certains **flux appartenant à une seule REP** (ex : cartons de transport) en collecte mono-flux
- Un/des **flux mixte inter-REP** (ex: légers en mélange)
- Verre à part